

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, maire.

PRESENTS : Mmes et MM. GRIGNOLA-BERNARD Virginie, GAYDON Alain, COURTOIS Laure, ROUX Pascale, TISSOT Catherine, PERDRIX Christophe, DESBLEDS Bastien, GRAND Thierry, GUERIN Ségolène, LOSSEROY Régine.

EXCUSES : M. JEANSON Sébastien ; M. PODGORSKI Hervé ; M. MICHELARD Pierre ; Mme SUBTIL Julie.

Date de la convocation : 12 janvier 2016 - **Nombre de membres** : en exercice : 14 ; présents : 10 ; votants : 10

Mme Pascale Roux est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2016 et traite les sujets suivants :

BATIMENTS

- **Eglise** : l'appel d'offres est paru. La forclusion est prévue le samedi 13 février à midi en mairie.
- **Bar** : les travaux d'aménagement et de mise en service du bar se poursuivent. La sous-structure de la terrasse est presque entièrement posée, le faux plafond et la hotte sont en train d'être installés. Le local sera livrable courant mars. Le conseil fixe le loyer mensuel à 464,37 € HT pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} mars 2016. Un bilan sera alors effectué et le montant porté à 586,10 € HT. Le bail sera rédigé par Maître Planchon.
- **Bâtiment au-dessus de la salle de sports** : la commission bâtiments élargie est conviée à une visite pour réfléchir à son devenir. Après cette visite, la commission se réunira le lundi 1^{er} février à 20h.
- **Salle des fêtes** : le conseil valide le principe d'une augmentation de 5 % des tarifs de location. La commune accepte le contrat proposé par ERDF pour la fourniture d'électricité de la salle des fêtes sur 3 ans.
- **Quidams** : Mme Grignola-Bernard a rencontré la Compagnie des Quidams mardi 12 janvier au sujet de leur projet d'acquisition de terrain pour créer un nouveau bâtiment. Le conseil donne son accord sur le principe de la vente de la partie parking. Une estimation sera demandée au service des domaines.
- **Local d'associations** : le portail en dessous de la classe maternelle est posé.
- **Local technique** : le portail a été déplacé pour des raisons de stationnement.

SERVICES SCOLAIRES

Actualisation des tarifs pour 2016 :

Le conseil fixe les tarifs suivants pour les services scolaires :

- restaurant scolaire : 3,68 € pour les enfants ; 4,72 € pour les adultes
- garderie : 1,68 € / h pour les quotients familiaux < 950 € ; 1,88 € / h à compter de 950 €
- aide aux leçons : 1,78 € / h

- **Dérogations d'une école publique à une autre** : le conseil s'accorde sur la position commune suivante : les dérogations seront évitées, afin de maintenir la 4^e classe.

- **Sonnette** : un devis est présenté pour l'installation d'une sonnette permettant l'ouverture à distance des portes de l'école. Pour accompagner la mise en place de cet équipement, une réunion sera pilotée par MM. Gaydon et Jeanson avec l'ensemble du personnel scolaire.

VOIRIE-RESEAUX

- **Allée piétonne des Combes à la Spire sur 800 mètres** : le projet fait l'objet d'une étude, basée sur les allées existantes.
- **Radar pédagogique** : plusieurs propositions sont en cours d'examen.
- **Eclairage public** : après vérification de la faisabilité, la coupure nocturne sera bientôt mise en place, afin de réduire la facture énergétique de la commune. La sécurité sera assurée grâce à des catadioptrés (dispositifs réfléchissant la lumière) installés au niveau des bordures de circulation.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

- **Bassin d'écroulement** : le cabinet d'études Fondatec a rendu son rapport pour l'étude des sols. Le cabinet Aiden poursuit l'étude.
- **Plan de désherbage** : Mme Courtois a rencontré le cabinet chargé de l'étude des trois zones définies lors de la précédente réunion.
- **Lotissement du Petit Bosquet** : le permis d'aménager est en cours d'instruction. Les pré-ventes seront lancées une fois la procédure terminée. Les personnes intéressées peuvent dès à présent contacter la Mairie.

STORENGY ET PPRT

- **Expropriations** : le 11 janvier, le préfet a pris la déclaration d'utilité publique (DUP) qui autorise à faire l'acquisition des biens immobiliers en zone d'expropriation. La procédure doit être accomplie dans un délai de 5 ans à compter de la date de la DUP.
- **Prescriptions** : l'association des riverains souhaitait un deuxième diagnostic. Le cabinet APAVE en a effectué la restitution, en présence de M. Gaydon et des maires de Marboz et d'Etrez.

L'Etat (DREAL) a mis en œuvre un dispositif d'accompagnement des propriétaires pour la conduite et les conseils sur les différentes étapes des travaux et la recherche des artisans. L'appel d'offres est lancé.

Une convention pour des travaux de prescription devra être signée afin de permettre de financer les travaux pour les propriétaires. Après lecture, le conseil donne pouvoir au Maire pour signature.

FINANCES

- **Perspectives financières liées à l'intercommunalité future** : une réflexion est en cours au niveau de la Communauté de communes sur les modalités d'encaissement et de reversement de la fiscalité.
- **Vote de crédit pour l'amortissement des travaux menés par le syndicat énergie au cours des années antérieures** : la somme de 3 833 € est à amortir.
- **Remboursement des frais d'assurance aux pompiers** : la somme remboursée est de 862,50 €.

La séance est levée à 23 h 15 - La prochaine réunion aura lieu le mardi 16 février 2016.